

06.11.2018 - 07:50 Uhr

bonus.ch : La moitié des primes-maladie subissent une hausse supérieure à 4% pour 2019*Lausanne (ots) -*

Le site de comparaison bonus.ch a souhaité analyser en détail les 201'328 primes d'assurance-maladie pour 2019 à la suite de la publication officielle de l'OFSP fin septembre 2018. On constate que, malgré une diminution chez les jeunes adultes, ce sont près de la moitié des primes-maladie qui augmentent de plus de 4%.

bonus.ch salue l'initiative de l'OFSP concernant le changement de méthode de calcul de l'augmentation des primes d'assurance-maladie. Cependant, la hausse moyenne annoncée de 1.2% n'est pas représentative de toutes les primes-maladie 2019. Selon la région ou l'âge, la variation des primes oscillera entre -20% et +10%. Sur les 201'328 primes-maladie publiées, ce sont 66% d'entre elles qui vont subir une hausse. Ce sont même 48.1% des primes qui augmentent de plus de 4% pour 2019.

Tout comme l'année précédente, les primes "enfant" subissent la plus forte hausse avec une augmentation moyenne suisse de 4%. En revanche, les jeunes adultes bénéficient d'une baisse moyenne de 14%. Cette baisse permettra d'alléger quelque peu le budget des familles. En ce qui concerne les franchises, ce sont les plus élevées (CHF 600.- pour les enfants et CHF 2'500.- pour les adultes) qui entraînent la plus grande hausse de prime (respectivement 4.7% et 4.1%).

Depuis plusieurs années, on constate que les assurés favorisent les modèles alternatifs (réseau de santé, médecin de famille, télémédecine). 72.5% des primes-maladie publiées concernent ces modèles contre 27.5% pour le modèle traditionnel.

A la suite des constats ci-dessus, bonus.ch a simulé l'impact de la hausse des primes sur le budget d'une famille type de 5 personnes habitant Genève. Le total annuel des primes-maladie pour 2018 s'élevait à CHF 23'661.60, il s'élève à CHF 23'463.60 pour 2019. Une famille voit son budget diminuer de CHF 198.- à la suite de la réduction des primes pour les jeunes adultes. Toutefois, les coûts de l'assurance-maladie et de la santé représentent une part importante du budget d'un ménage. Les solutions pour réduire le budget sont multiples : modifier la franchise, s'orienter vers des modèles alternatifs, changer de caisse-maladie ou même cumuler l'ensemble de ces éléments pour économiser au maximum. En changeant d'assurance et en modifiant les modèles, notre famille type peut économiser jusqu'à CHF 8'484.- par année. De quoi s'offrir de jolies vacances et bien plus.

Avec la réception des décomptes de primes-maladie, les assurés doivent saisir l'occasion et étudier la situation afin d'optimiser la charge des primes-maladie sur leur budget.

Le comparateur bonus.ch cautionne les précédents dires dans la presse suite à l'annonce officielle de la hausse des primes. Il rend le public attentif à la hausse de 2020 et 2021 qui pourrait être à nouveau de 4% à 5%.

Accès au rapport

<https://www.bonus.ch/Pdf/2018/Primes-maladie.pdf>

Accès au comparatif des primes-maladie www.bonus.ch/Pag/Assurance-maladie/comparer-primes-maladie.aspx

Contact:

Pour plus d'informations :

bonus.ch SA
Patrick Ducret
CEO
Avenue de Beaulieu 33
1004 Lausanne
021.312.55.91
[ducret\(a\)bonus.ch](mailto:ducret(a)bonus.ch)

Lausanne, le 6 novembre 2018

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100008668/100821813> abgerufen werden.